Drame de la jalousie
A TOURCOING

Se croyant trahi, un amoureux irascible tente de tuer à coups de couteau son amie et la mère de celle-ci. – La jeune fille est en danger de mort. – Le meurtrier se constitue prisonnier.

Un drame sanglant de la jalousie vient de se dérouler à Tourcoing.

La rue de Bapaume a été hier lundi, après-midi, le théâtre d'une tragédie d'autant plus affreuse que le meurtrier a frappé deux femmes et que l'état de l'une de ces dernières est désespéré. L'amour au nom duquel tant d'actes ignobles ou grotesques sont sans cesse accomplis, a causé tout le mal.

Mais établissons nettement les faits :

A L'ANCIEN JURA

L'estaminet qui porte ce nom est situé rue de Bapaume. Il est tenu par Victor Mirabel, 56 ans, dont la femme légitime est une veuve Bertrand, née Philomène Delebèque. La famille comprend, en outre, plusieurs enfants, deux jeunes gens de 20 et 29 ans, occupés à Tourcoing ; un jeune garçon et une fillette qui travaillent en Belgique ; enfin une jeune fille de 22 ans, Céline Bertrand, qui est la belle-fille du cabaretier.

Cette jeune fille a été occupée comme ouvrière dans divers établissements de la ville ; elle servait depuis quelque temps au cabaret qui est fréquenté par plusieurs ouvriers.

Parmi ces derniers, figure un sieur Gustave-Amand Breyne, 23 ans, né à Mouvaux, exerçant le métier de maçon et domicilié 239, rue de Lille, à Mouvaux. Il travaille chez M. Bruggeman, entrepreneur, rue de Constantine, au Blanc-Seau.

Les habitants du voisinage considéraient Breyne comme l'amant de Céline Bertrand. Ce qui est certain, c'est qu'il existait entre eux des relations assez intimes. Breyne connaissait la jeune fille depuis 5 ans et manifestait à son égard beaucoup de tendresse. Il passe pour courageux et sobre. Il a fait son service militaire au 3e génie, où il était ordonnance d'un officier. Mais il était franchement jaloux et ne laissait de lancer de méchants regards à ceux qui tentaient de flirter avec son amie.

UN RIVAL

Breyne qui était jaloux de beaucoup de jeunes gens, l'était particulièrement d'un ouvrier fileur, Dieudonné Remert, né à Verviers, employé au peignage Albert Pollet. Remert prenait ses repas à l'Ancien Jura et il lui arrivait fréquemment de débiter des galanteries à la jeune fille qui étant d'un naturel aimable, semblait l'écouter sans déplaisir.

Aussi Breyne surveillait-il de très près les évolutions de son rival.

UNE SCENE TRAGIQUE

Au cours de l'après-midi, Breyne se rendit à l'Ancien Jura et s'installa en face d'une table, en compagnie d'un ami avec lequel il fit une partie de cartes. Céline Bertrand passa et repassa devant son amoureux qui lui avait cherché chicane la veille. L'attitude de la jeune fille était conciliante. Il paraissait très nettement qu'elle cherchait à provoquer une réconciliation. Mais le maçon sembla ne pas s'apercevoir du manège de son amie. Il semblait être d'humeur lugubre. On ne devait pas tarder à s'en apercevoir.

Sur ces entrefaites, survint Remert, nonchalant et souriant. Il s'entretint à voix basse avec Céline Bertrand qui venait de prendre place à son comptoir. Le colloque était sans doute banal. Breyne le suivit passionnément et quand il eut pris fin, mettant brusquement son partenaire, il suivit la jeune fille qui pénétrait dans la cuisine.

« Ch'est-y mi ou li qu' t'aimes? » interrogea-t-il, farouche.

Pressentant une nouvelle querelle, la jeune fille haussa les épaules et dit très simplement : « Tu es fou! »

C'est alors que se passa une scène d'une sauvagerie inouïe.

Breyne sortit d'une des poches de son veston un instrument terrible et en frappa par deux fois la jeune fille, qui s'affaissa en poussant un cri d'appel.

Sa mère surgit. Le forcené se précipita sur elle et lui porta dix coups de couteau, puis prit la fuite, sans qu'aucun des consommateurs songeât à l'arrêter.

L'ARME DU CRIME ET LES BLESSURES

Dans sa fuite, l'assassin avait jeté son arme qui fut ramassée par un témoin. Elle se compose d'un manche de poinçon dans lequel est fixée une forte lame à deux tranchants d'une longueur de 12 centimètres et demi.

Céline Bertrand avait reçu un coup à 9 centimètres de la fourchette du sternum et un second plus bas. Ces coups portés de droite à gauche dévièrent sur le sternum et pénétrèrent profondément dans les chairs.

Quant à la mère, elle fut blessée aux seins, aux bras, aux poignets et à l'aisselle gauche. Ces blessures sont heureusement superficielles. Il n'en est pas de même de celles reçues par la fille qui seront très probablement mortelles. Les plaies sont peu larges ; il n'y a pas d'épanchement extérieur ce qui rend la situation encore plus dangereuse. La plèvre est atteinte. Dans la soirée, le pouls de la jeune victime battait à 140.

UN SPECTACLE NAVRANT

Nous avons vu les deux victimes couchées sur des matelats. Pâlotte et un peu émaciée, la jeune fille demandait à boire d'une voix faible et fermait les yeux, puis les rouvrait, comme si elle hésitait à s'endormir... Moins atteinte, sa mère pouvait s'entretenir avec M. Mouline, commissaire de police du 2e arrondissement.

Les victimes avaient reçu les soins des docteurs Bourgois et Julien, médecins légistes, qui les fit conduire à l'hôpital dans la soirée.

L'ENQUETE

M. Tardy, commissaire central, et plusieurs agents de sûreté, s'étaient rendus rue de Bapaume dès que la nouvelle du drame était arrivée au poste de police.

L'ASSASSIN SE CONSTITUE PRISONNIER

A six heures, les gendarmes Thery et Boutoil revenaient avec un prisonnier de Bondues lorsqu'ils rencontrèrent un homme qui leur dit tranquillement : « Arrêtez-moi, j'ai tué ma maîtresse ». C'était Breyne. On l'arrêta. Interrogé par M. Moulines, le meurtrier s'est bien piteusement défendu. » Je l'aimais trop, etc. » On connaît le refrain. Il se livre à des variations lamentables sur ce thème. Et aux questions embarrassantes répond : « J'étais ivre ». Mais vous ne l'êtes pas du tout, réplique le magistrat. « J'suis dérosté », fait alors Breyne. Il ose même déclarer qu'il a entendu Céline Bertrand dire à Remert : « C'est de toi que je veux ; de l'autre, je ne veux plus ». Voilà qui est d'une galanterie... Ajoutons que ces paroles sont démenties par les personnes qui se trouvaient dans l'estaminet.

Telle est cette affaire, navrante à tout égard, qui se terminera sans doute par la mort prématurée d'une jeune fille qui, malgré les prétentions des forcenés de l'amour, avait droit à la vie.

Un ouvrier tombe de 8 mètres et meurt à l'hôpital
A LILLE

Un terrible accident, qui a entraîné la mort d'un brave père de famille, s'est produit lundi matin, dans un immeuble en réparations, 16, rue Jeanne-Maillotte et occupé par M. Bonte, demeurant 157, boulevard de la Liberté.

Un vitrier, M. Nonon Martial, âgé de 39 ans, demeurant cité Houzé, à l'Arbrisseau, au service depuis un an et demi, de M. Henri Boulinghier, maître-peintre, rue de Gand, 17, travaillait, vers 8 heures du matin, sur un échafaudage établi de la façon suivante, sous un lanterneau.

Sur deux traverses en fer renforçant le lanterneau dans le sens de sa largeur, se trouvaient appuyées perpendiculairement par leurs extrémités, deux battens.

C'était sur ce plancher volant, que Martial se tenait debout, occupé à placer d'autres battens.

Il était consciencieusement occupé à cette périlleuse besogne, quand soudain l'une des battens sur laquelle il se trouvait, bascula, précipitant dans le vide l'infortuné ouvrier, qui vint s'abattre d'une hauteur de huit mètres sur le sol, où il resta sans connaissance.

Au bruit de la chute, ses camarades de travail accoururent en hâte et se précipitèrent au secours du malheureux.

Transporté inanimé dans une chambre de l'immeuble, le blessé reçut les soins de M. le docteur Cavro que l'on était allé chercher en hâte.

Ce dernier accourut et constata que dans sa terrible chute, le malheureux Martial avait eu un bras cassé et devait avoir une fracture du crâne.

Le blessé, en outre, paraissait beaucoup souffrir de douleurs internes. Le praticien lui donna les premiers soins et, jugeant que l'état du malheureux était très grave sinon désespéré, le fit conduire d'urgence, avec grandes précautions, à l'hôpital St-Sauveur où il fut admis.

Malgré tous les soins dont fut entouré le malheureux qui se trouvait dans le coma, vers midi il mourait sans avoir repris connaissance.

L'infortuné Martial est marié et père de 5 enfants dont l'aîné à 12 ans et demi, et devait incessamment aller avec son père, travailler chez M. Boulinghier, comme apprenti.

La femme du malheureux mettait au monde, vendredi dernier, un cinquième enfant. Disons que le patron de l'ouvrier portait en grande estime l'infortuné Martial qui, pendant dix-sept ans, travaille chez un entrepreneur de peinture, qu'il quitta pour s'établir à son compte.

N'ayant pas réussi, il était alors entré chez M. Boulinghier, qui le considérait plutôt comme un camarade que comme un ouvrier.

M. Foucart, commissaire du 4e arrondissement, prévenu de ce grave accident, s'est aussitôt rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

La montre du défunt s'est arrêtée à 8 heures 9 minutes exactement. Le corps de l'infortuné Martial sera transporté dans la matinée de mercredi à son domicile, à l'Arbrisseau, où aura lieu l'inhumation.

Décrire la douleur de la malheureuse femme de cette nouvelle victime du travail, lorsqu'avec toutes les précautions, M. Boulinghier vint lui apprendre le terrible malheur qui s'abattait sur l'infortunée famille, nous est impossible.

Les victimes du froid
A BOULOGNE

Un vieillard de l'hospice meurt des suites d'une congestion

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 11 heures, des employés de la Compagnie du chemin de fer du Nord trouvaient sur la voie, en face de la gare Centrale, un vieillard ne donnant plus signe de vie.

Le malheureux était transi de froid et portait à la tête une plaie qu'il s'était fait en tombant. Les employés placèrent le malade sur un brancard de la Compagnie et le transportèrent à l'hôpital Saint-Louis où il fut admis d'urgence.

Le vieillard ne pouvait plus parler. Pourtant, son identité put être facilement établie : c'était un pensionnaire de l'hospice Louis-Duflos, nommé Donning, âgé de 78 ans.

Donning était sorti de l'hospice dans la soirée, après avoir touché de l'argent. En effet, on retrouva dans sa poche la somme de 19 fr. 75. Saisi par le froid à la sortie d'un estaminet, le malheureux avait été soudainement atteint d'une congestion et était tombé à l'endroit où les employés l'avaient trouvé.

A l'hôpital, tous les soins lui furent prodigués, mais vers 6 heures du matin, Donning succombait.

Grave accident de chemin de fer
A AUDENARDE

Un train télescopé. — Deux blessés. — Dégâts matériels importants

Dimanche, vers 9 heures du soir, à l'entrée de la gare d'Audenarde, à la bifurcation des lignes Audenarde-Bruxelles-Audenarde-Gand le train direct qui part de Bruxelles à 8 heures, a tamponné le train ordinaire numéro 2820. Le train se trouvait arrêté, on ignore par quelle circonstance, dans la courbe. Le « direct » arrivant d'Eenaeme et trouvant le passage libre, a continué sa route. Le machiniste, voyant les feux d'arrière du train de banlieue, renversa la vapeur, mais trop tard, et un choc effrayant se produisit. Le fourgon et quatre voitures qui formaient la queue du train de banlieue ont été littéralement démolies. La locomotive du «direct» est couverte de débris et la toiture du fourgon est venue se mettre sur la machine ; les voyageurs qui étaient dans les wagons, furent projetés contre le banquettes par la violence du choc. On pouvait craindre une catastrophe. Heureusement, il n'y avait que six voyageurs dans le train d'ebanlieue. Deux d'entre eux, un ouvrier pâtissier, nommé Octave Watterloos, 22 ans, et Omer Dezlleytrd, domestique à Audenarde, ont été blessés. Tous deux ont été transportés dans une ferme voisine, où ils ont reçu les soins du docteur Demeulemeester. Deux autres voyageurs, dont un lancier, qui se trouvaient dans la dernière voiture, ont pu s'échapper avant la collision. Les dégâts sont très importants.

Dimanche soir, un train de secours venant de Courtrai, s'est rendu sur le théâtre de l'accident, et hier matin un matériel complet avec grue électrique est arrivé de Bruxelles Depuis lundi à midi le service des trains se fait sur une seule voie. Le service d'ordre a été organisé par le lieutenant Van Sulys de la gendarmerie. Le parquet d'Audenarde a fait une descente.

VIEILLES CHRONIQUES
DE LA RÉGION

Une femme morte de la rage

Un évènement déplorable jeta la consternation parmi les habitants de Fresnes-sur-l'Escaut, dans les premiers jours de septembre 1829.

Un fermier de ce village, M. Morin, avait un chien naturellement hargneux et méchant. Craignant que cet animal ne lui attirât des désagréments, il l'enchaîna dans sa cour. Mais cette mesure de prudence ne fit qu'exaspérer les dispositions furieuses du chien, qui n'était pas à l'attache en temps ordinaire.

On crut que son irascibilité venait du traitement qui lui était infligé et on laissa aboyer le dogue ; on ne prêta même pas attention à ce qu'il refusait le boire et le manger.

C'était une grave imprudence ; elle eut des suites terribles ; le chien, en effet, était enragé.

Après quelques jours, il fut pris d'un accès de fureur ; et bavant, écumant, terrible, il rompit sa chaîne d'un élan irrésistible ; puis se jeta sur M. Morin, et sur une de ses servantes : il les mordit cruellement, tous les deux.

Avant qu'on ait pu se lancer à sa poursuite, le chien enragé était déjà bien loin dans la campagne. Un douanier du poste français de Bon-Secours, à peu de distance de Fresnes, l'aperçut, traînant un bout de chaîne au cou.

Il crut que l'animal, appartenant à quelque routier, s'était échappé de dessous une voiture et il se mit en mesure de l'arrêter ; mais le chien se rua sur lui, et, sans toutefois entamer la chair, lui donna un tel coup de gueule, dans l'aine, que le douanier ne poussa pas plus loin sa tentative.

Après cette attaque, le chien avait pris la fuite. Une heure après des coups de feu retentissaient dans le bois. C'étaient des paysans qui les tiraient contre le chien qui fut abattu, sans avoir fait d'autres victimes.

Des trois personnes qu'il avait mordues, la plus inquiète, la plus impressionnée, fut le douanier. Son effroi fut tel, qu'il en perdit la respiration et éprouva une véritable crise morbide. Ses veines enflèrent, son pouls se précipita, ses nerfs ébranlés lui enlevaient pour ainsi dire la connaissance : il faisait peine à voir.

Un chirurgien, qui le visita, essaya en vain de le rassurer. Cet homme, éperdu, se refusait à croire à la médecine ; et il n'eut un peu de tranquillité que lorsqu'il se fut mis en chemin pour se rendre en pèlerinage à Saint-Hubert.

Pendant que celui qui n'avait reçu aucune morsure, pas même une égratignure, vivait dans ces transes et accomplissait ce pieux voyage, Morin et sa servante restaient dans une trompeuse sécurité.

Le fermier était en effet convaincu que son chien n'avait jamais été enragé. Il le croyait très mauvais, rien de plus. Aussi, ne fit-il pas cautériser les profondes morsures qu'il avait à la main, ni celles qui labouraient une jambe de sa servante.

Brusquement, au bout de quelques jours passés à rire des terreurs imaginaires inspirées par les chiens enragés, des symptômes étranges se manifestent chez cette fille.

Elle n'a plus d'appétit, elle éprouve des maux de tête et d'estomac, elle sent une soif ardente, et cependant elle ne peut pas boire. Ce signe précurseur est bien celui de la rage : elle devine son état, elle éprouve peu à peu la sensation qu'elle devient enragée. Le docteur Caudron, de Condé, qu'elle consulte enfin, se rend près d'elle et ne peut que constater l'existence de l'hydrophobie.

L'état de cette malheureuse s'aggrava bientôt et rapidement. On tenta de la soigner : il était trop tard.

Naturellement douce, elle était devenue furieuse. Personne ne pouvait plus l'approcher. Elle écumait, se tordait dans des spasmes affreux, mordait le bois de son lit, ses membres, les liens avec lesquels on avait dû l'attacher.

Elle mourut le 14 septembre 1829, dans une crise épouvantable, après une agonie qui frappa de terreur tout le village de Fresnes.

On crut d'abord que le fermier Morin allait subir le même sort tragique que sa servante. Mais le virus rabique ne réagit pas chez lui avec la même activité. Il fut préservé, et ne ressentit que des troubles mentaux, provoqués par les scènes horribles qui se passèrent dans sa maison. Mais, comme aux premiers symptômes de l'hydrophobie qui se déclara chez sa servante, il s'était acheminé vers la chapelle de Saint-Hubert, tout le pays demeure convaincu qu'il avait été sauvé par l'intercession de ce glorieux patron.

Ainsi se font les miracles.

E. A.

Dernière Heure

Les Mineurs de la Loire

Les syndicats des mineurs décident d'accepter les propositions faites par les Compagnies à la suite de l'intervention de Viviani.

Saint-Etienne, 13 janvier. — *Le Comité* Fédéral s'est réuni ce soir, à la Bourse du Travail. Il a centralisé le scrutin des syndicats dont 5 ont voté l'acceptation de la proposition de Viviani, deux contre et deux se sont abstenus. Les deux syndicats qui ont voté contre sont ceux de St-Etienne et de Villars.

Demain soir, à deux heures et demie, le Comité Fédéral et le Comité des Houillères se réuniront à la Préfecture pour discuter sur le procès-verbal de la dernière entrevue et sur l'application du temps de repos à tous les ouvriers sans exception dont le comité fédéral fera une question sine qua non de son acceptation de la transaction proposée.

TOILETTES FLAMANDES

A propos des grands chapeaux au théâtre, quelques exemples des ridicules toilettes de nos aïeules, au temps jadis.

Tous ceux qui se tiennent un peu au courant des choses de théâtre savent combien en ce moment on noircit du papier sur la question des chapeaux au théâtre. Les uns veulent que les dames réduisent la dimension de leurs chapeaux, les suppriment même tout à fait pour venir au spectacle, les autres proposent que l'on n'attende pas à la liberté de la toilette mais qu'on mette les dames à part dans une moitié de la salle pour qu'elles ne puissent plus au moins susciter les paroles aigres-douces et les récriminations des spectateurs.

Je me garderai bien de prendre parti dans cette affaire, la sagesse des uns et le charme des autres étant arguments où l'on perd souvent plus que son latin. J'y trouverai simplement prétexte à causer des modes d'autrefois et à montrer comment chez nous, en Flandre, on trouva aussi à se chicaner pour des chapeaux trop grands ou des corsages trop petits.

Les modes flamandes furent célèbres dès les premiers temps du moyen-âge par leur magnificence, qui fut une conséquence naturelle de la richesse et de la fertilité des provinces des Pays-Bas. La somptuosité des princes souverains, particulièrement ceux de la maison de Bourgogne, les relations commerciales entretenues par les négociants avec les contrées lointaines qui fournissaient les étoffes précieuses, furent aussi des éléments importants du goût pris par nos ancêtres les Flamands pour les parures brillantes et les « vestures » élégantes.

Vers 1213, le port de Damme en Flandre voyait des richesses de toutes les parties du monde affluer dans ses eaux sur plus de quatre cents navires.

Un chroniqueur du temps, Guillaume le Breton, parle de ce qu'on y voyait : « des tissus de Syrie, des produits de la Chine et des Cyclades, des pelleteries variées qu'envoie la Hongrie, des graines qui donnent à l'écarlate sa brillante couleur de pourpre, des draperies que l'Angleterre ou la Flandre rassemblent en ce lieu pour être exportées dans tout l'univers ». Le satin de Bruges était célèbre entre tous. Une reine de France a dit dans cette cité devant une assemblée de dames bourgeoises : « Je croyais être seule reine ici, et en vois mille devant moi ».

Le luxe dans les étoffes et dans les habits entraîne peu à peu les hommes et les femmes à en faire abus. Les deux sexes se distinguaient surtout par l'excès de la hauteur des coiffures et la longueur invraisemblable des chaussures à pointes dites « à la poulaine ».

Le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, prévôt de Cambrai, a conté les excentricités des élégantes de son temps : « Les hommes se mettent à se vêtir plus court que jamais. Ils ont l'air de singes mal costumés, ce qui est chose très malséante et impudique ». *Il nous montre la sottise des hommes qui veulent faire croire qu'ils ont les épaules* larges en portant « à leurs pourpoints, de gros mahoîtres », espèces de coussinets rembourrés qui sont l'origine des épaulette militaires encore en usage aujourd'hui dans l'armée anglaise.

Les grands chapeaux

Les femmes renchérissent sur les hommes pour la taille des coiffures. On en vit d'étonnamment hautes et larges avec des cornes en lingerie, d'où pendaient des barbes ou des voiles. L'abus devint si exagéré, que le clergé, alors grand maître, s'en mêla et voulut opérer une réforme par persuasion et même par l'excommunication.

Heureux seriez-vous, directeurs de nos théâtres, si vous aviez à votre disposition d'autres foudres que celles de vos machinettes, et si l'excommunication en vos mains pouvait reprendre quelque force

Un célèbre prédicateur, de l'ordre du Mont-Carmel, Thomas Connecte, entreprit dans le Nord une croisade contre les vêtements trop luxueux et les chapeaux trop hauts.

C'est ainsi qu'il parcourut les villes de Flandre en tonnant contre le « hennin » coiffures de femmes d'un prodigieux développement. Le 22 février 1428, ce réformateur des modes exagérées se trouvait à Valenciennes, où il prêcha durant six jours sur le grand marché de la ville et en plein air. Il obtint un si grand succès que l'on fit un auto-*dafé* des atours des dames, mêlés avec les tables à jouer, les cartes et les dés et les souliers à la poulaine dont l'usage fut dès lors aboli.

Les femmes, en petit nombre, qui résistèrent à la prédication en continuant à porter des coiffures hautes, furent huées publiquement. Les enfants de la rue les poursuivaient en criant à tue-tête : « Au hennin ! Au hennin ! »

Des scènes semblables se renouvelèrent à Lille, Cambrai, Tournai, Arras et Thérouanne. Frère Thomas Connecte, chevauchant un petit mulet, erra cinq ou six mois par les routes et grand'villes du Pays-Bas, assurant sa victoire sur les hennins. Il fit tant par ses menaces de l'Enfer à seize ou vingt mille personnes réunies parfois pour l'ouïr, sur les marchés, les deux sexes séparés par une corde tendue, qu'il opéra complètement en Flandre la réforme des coiffures monstrueuses.

Vos vieilles aïeules, Mesdames, en furent réduites à la portion congrue des « béguins » et « béguinets », coiffures plates de toile fine ou de batiste. Que ne vous en êtes-vous tenues aux « béguins » ? Je parle du « béguin » d'antan...

Le goût des riches atours ne se perdit pas d'ailleurs avec les prêches de Thomas Connecte. Les flamandes aimaient toujours les beaux bijoux, les brillants et solides ajustements qu'elles montraient fièrement aux carrousels, joûtes, entrées triomphales et joyeuses, fêtes jubilaires, kermesses et « dédicaces ». Elles le faisaient en dépit même des lois somptuaires que Charles-Quint fit publier dans les provinces des Pays-Bas, avec l'espoir de voir revenir dans le trésor de la guerre, tout l'argent qu'il voulait enlever au luxe.

Sous le règne austère des archiducs Albert et Isabelle, les Flandres avaient été *obligées de s'en tenir pour le faste et la toilette*, à des allures modestes, pour plaire aux souverains.

A la mort de l'Infante, en 1633, les dames prirent une grande revanche et le système changea tout à coup. On se décolleta tellement, qu'un chanoine de Cambrai, Jean Polman, prit la plume pour combattre cet excès de mondanité du beau sexe. Il fit paraître à Douai, en 1635, un livre intitulé : « La Chancre ou Couvre-Sein Féminin ensemble le Voile ou Couvre-Chef Féminin », dans lequel il attaquait vivement la manière dont ses contemporaines s'habillaient ou plutôt ne s'habillaient pas.

Il prêcha dans le désert ! En 1681, un évêque reprit le plaidoyer contre « ces seins qu'il ne savait voir ». Les sept curés de Lille lui avaient présenté une requête à ce sujet, lui remontrant : « que l'immodestie de quantité de femmes et de filles du monde était venue à tel excès, qu'elles portaient la gorge et les épaules toutes découvertes ; de sorte qu'elles étaient la source d'une quantité de péchés mortels... que ce mal allait se répandre dans toutes les villes voisines, si l'on ne se hâtait d'en arrêter le cours... »

Afin de prévenir *de plus grands inconvénients*, l'évêque dut aussi supprimer la coutume, où l'on avait été jusques là, de danser publiquement dans l'église. Apparemment que les femmes y apparaissaient dans un état de toilette trop légère ou trop décolletée, pour le repos des fidèles et des ecclésiastiques qu'elles mettent pour ainsi dire hors de l'église par *les épaules*, comme disait à une grande dame du faubourg Saint-Germain, un spirituel prélat invité dans une soirée de femmes trop ou trop peu parées.

Quatre ans après la prise de Lille par les français, le P. Lebrun, jésuite, prêchant en l'église Saint-Pierre, le 13 décembre 1671, disait : « Femmes et filles qui aimez les cajoleries, les braveries, brocards et jupes de soie, prenez bien garde à vous gouverner plus sagement ; car il y a ici des françois qui vous guetteront si bien, vous enjôleront de manière qu'ils vous attraperont, étant bien plus fins, artificieux et spirituels, que ces bons espagnols, qui étoient ci-devant en cette ville. Couvrez donc vos gorges et prenez garde, qu'étant toutes nues, il ne vous vienne aucun cancer comme à la feue reine Marie-Anne d'Autriche ».

Le bon père, dont les intentions étaient sans doute excellentes, mais qui péchait au moins par la forme, voulant éviter aux autres de pécher par le fond, s'attira pour tout succès une verte réprimande des autorités françaises pour avoir osé mêler à son exhortation le nom d'une reine de France, mère du roi régnant, et il dut faire une rétractation publique.

Les Français, peu à peu, imposèrent leur goût, leurs modes aux Flamands, et l'histoire des fastes de toilette n'offre plus rien dès lors de spécialement original.

Nos lectrices ont pu voir, à propos de la querelle des hennins, que leurs aïeules eurent à souffrir aussi des quolibets de par la faute de leurs grands chapeaux. Si la menace de l'Enfer pouvait être encore de quelque effet, que de gens la prodigueraient avec toutes les ressources dantesques pour que les coiffures gênantes disparaissent des fauteuils d'orchestre.

Pour ma part, je croirais plutôt au succès des titis du poulailler, s'ils rénovaient les « Au hennin ! au hennin ! » mais ce sont les seuls que ça ne gêne pas !

ALEX WILL.

LE DRAME DE CONDÉ

L'état du fossoyeur Bocquet continue à s'améliorer. Il commence à pouvoir prendre une nourriture solide.

Cependant, la date à laquelle il pourra être transféré n'est pas encore fixée.

Le moral se ressent du mieux physique ; Bocquet est moins abattu et il ne fait plus d'allusion à ses idées de suicide.

Il a pu conférer hier avec son avocat, Me Fontaine.

FEUILLETON DU 14 JANVIER. — N. 118

LES FORÇATS DE L'AMOUR

TROISIÈME PARTIE

Depuis qu'elle était revenue de Londres, elle avait reçu la visite des époux Routin; ils étaient venus chez elle plusieurs fois déjà, alors qu'elle demeurait rue du Cirque. Ignorant par le secret de l'affaire pour laquelle ils avaient été payés, ils tiraient sans cesse de nouvelles moutures du même sac ; ils avaient exercé sur Albine une pression continuelle, et, tant qu'elle avait eu de l'argent, ils en avaient demandé et obtenu.

A Londres, quand Albine était la maîtresse du généreux milord Cormouth, quand elle exerçait son ignoble métier de prostituée, elle avait reçu plusieurs fois des demandes d'argent et, chaque fois, elle avait envoyé tout ce qu'elle avait pu à ses complices.

Dès que les Rouquin apprirent le retour d'Albine, ils s'enquirent d'elle. Tant qu'ils la virent pauvre et misérable, ils la laissèrent de côté. Ils riaient même entre eux de l'affreux changement survenu en elle qu'ils avaient connue si grande dame, si belle et si jeune femme, si riche et si enviée créature. Mais dès qu'ils surent qu'elle s'était réinstallée à la rue du Cirque, qu'elle avait une maison meublée, qu'elle faisait jouer chez elle et qu'elle avait salons ouverts pour tous ceux que l'esprit du vol ou de la débauche attirait, ils songèrent de nouveau à tirer profit de la situation de celle qu'ils considéraient comme leur débitrice.

Un soir, ils se présentèrent tous deux à la rue du Cirque.

Le scandale provoqué par l'affreuse femme était parvenu jusqu'à eux.

Un valet, dont la livrée était louée, les reçut et les annonça à sa maîtresse, ne s'étonnant nullement de voir recevoir dans cette étrange maison de pareilles gens, alors que tant d'autres non plus avouables y étaient reçus.

Albine fut excessivement surprise de cette visite. Elle trouva même la démarche des Routin trop audacieuse et elle se serait emportée si elle s'en fût cru le droit ; mais elle comprit à l'air de Routin, à la moue significative de la hideuse mégère, que ces gens-là étaient prêts à tout, même à faire du bruit chez elle et à crier tout haut ce qu'elle voulait laisser taire. Elle craignait peu de chose, mais elle redoutait encore la justice et les gendarmes, — cette seule conscience des coquins.

Elle se débarrassa d'eux en leur jetant une poignée de louis qu'elle puisa dans la cagnotte.

Trois fois encore, les Routin revinrent et trois fois elle leur remit une somme arrachée aux dupes dont les bourses étaient écrémées chez elle par les chevaliers d'industrie et par les filles perdues qui s'y donnaient quotidiennement rendez-vous.

Depuis que cela avait cessé, elle n'avait plus vu le couple des anciens forçats.

Aujourd'hui, c'est elle qui se rendait chez eux. Elle se sentait assez d'or pour payer tous les crimes qu'elle leur commanderait, pour satisfaire leur cupidité sordide et surtout pour se venger.

Quand elle arriva à Nogent, il faisait nuit : les Routin étaient à table, mangeant une salade de pommes de terre couverte de tranches de lard, qu'ils arrosaient de copieuses rasades.

Cette visite les surprit fort.

Ce fut la femme qui vint lui ouvrir et qui, l'ayant reconnue, l'annonça à son mari en disant :

— Tiens, Ugène, parle notre chèvre que tu ne devines pas qui vient nous voir? C'est la Mme de Régicis.

— Mme de Régicis ! répéta l'ex-forçat, au comble de la stupéfaction.

— Elle-même, en chair et en os, mon homme, et la voilà.

Albine entra dans l'affreuse bicoque.

— Oui, c'est moi, dit-elle, ne vous dérangez pas.

Et elle s'assit sur la chaise que la sordide mégère lui offrait.

— Quel bon vent vous amène chez nous, madame de Régicis? demanda Rouquin.

— Oui, un bon vent... pour vous, fit Albine.

— Pour nous ?

— Damo ! puisque je viens vous proposer de vous faire gagner de l'argent.

Le Rouquin fronça ses vilains sourcils à ces paroles. Un air de méfiance se peignit sur son visage flétri.

— De l'argent ! s'exclama Routin. Mais alors vous avez doublé le cap ?

Une affreuse grimace dénota un sourire sur le visage d'Albine.

— Oui, j'ai doublé le cap et je vais être riche, dit-elle.

— On ne s'en douterait pas à vous voir, observa la mégère.

— Qu'en sais-tu, toi ? dit sèchement l'ex-forçat.

— Pardienne, ça se voit.

— Eh bien, vous vous trompez, madame Routin dit Albine. Mon oncle, M. de Larpuy, est mort et c'est moi qui suis son héritière.

— L'oncle d'Amérique !

— Oui, l'oncle d'Amérique.

— Eh bien ! et votre mère qui était avec lui ?

— Elle est morte aussi.

— Tant pis pour elle, fit Routin.

— Tant mieux pour vous, ajouta cyniquement la sordide vieille, si vous héritez.

— Et en quel honneur venez-vous nous offrir de l'argent ?

— Parce que j'ai une besogne à vous commander et que j'ai compté sur vous.

— Cela dépend de ce que ça sera, dit la Routin. Avant d'accepter, Ugène, tu réfléchiras, hein ? tu ne vas pas t'embarquer comme l'autre coup, n'est-ce pas ?

— Je crois que vous n'avez guère à vous plaindre de... l'autre coup ? riposta Albine.

— Oui et non.

— Qu'est-ce à dire ? Ne vous ai-je pas donné ce que je vous avais promis et plus encore ?

— Je ne dispas le contraire. Mais s'il y a des risques...

— Il n'y a aucun risque, car je fais votre fortune et je vous emmène avec moi.

— Avec vous ?

— Oui, en Amérique.

Le nom de ce pays, où se trouve Cayenne que les Routin connaissaient bien, fit encore froncer les sourcils de la mégère.

— Et pourquoi faire ? demanda-t-elle.

— Êtes-vous disposée à accepter mes offres ? demanda-t-elle au lieu de répondre.

— Cela dépend, fit Routin. Il faut savoir ce qu'il y a à faire, primo, et, secundo, les conditions.

— La besogne sera facile et les conditions avantageuses.

— Enfin, de quoi s'agit-il ?

— Je vous ai dit que je partais pour le Brésil, où je dois aller recueillir la grande fortune de mon oncle.

— Alors, vous n'avez pas encore le sac ? dit la Routin d'un ton de méfiance insolente.

— Non, mais l'aurai avant de partir une forte somme qu'une agence de Londres m'avance sur la succession.

— Quelle somme ?

— Deux cent cinquante mille francs. Après-demain soir, vous viendrez chez moi et je vous montrerai le chèque pour encaisser cette somme.

— Bon, dit Routin ; et après ?

— Avant de partir, continua Albine, je veux me venger de mon mari et de cette femme.

— De la jolie petite brune en question ?

— Oui, d'elle, de Rosita, de sa maîtresse.

— Et de quoi s'agit-il cette fois ?

— D'enlever leur fille. Une enfant de neuf ans. Oh ! il n'y aura rien de plus facile, s'empressa-t-elle d'ajouter en voyant la moue qui se peignait sur le visage de la Routin. J'ai pensé à tout et j'aurai un narcotique à l'aide duquel ce sera facile.

— Bon ; et que voulez-vous faire de cette petite ?

— Je n'en sais rien. La leur enlever d'abord ; ils l'aiment, et c'est par elle que je veux me venger. Je veux l'emmener loin, là-bas, qu'ils ne la revoient jamais et qu'ils ne puissent jamais en entendre parler.

— L'emmener, bigre ! mais cela présente des difficultés.

— Aussi la récompense sera-t-elle élevée.

— Et quel sera le prix de la peine ?

— Cent mille francs que je vous donnerai *sur le bateau où nous prendrons passage* pour Rio-Janeiro, dix-mille que je vous remettrai après-demain quand vous viendrez chez moi, et cent autres mille francs à Rio, dès que j'aurai touché cet héritage. C'est un joli denier, n'est-ce pas ? Notez en outre que vous demeurerez avec moi jusqu'à la fin de vos jours et que je serai riche.

— Cela demande réflexion, dit Routin.

— Oui, réfléchis, Ugène, dit la mégère.

— C'est pourtant une belle proposition que je vous fais là.

— Je ne dis pas non, mais... mais...

— Eh bien ! quoi ? La besogne est facile, comme je vous l'ai dit, et le prix en-dessous de ce que vous espériez.

— Réfléchis, Ugène, répéta la Routin.

L'ex-forçat parut s'absorber dans une méditation profonde ; puis, après un long silence :

— Tenez, je suis bon enfant, dit-il avec un accent de brusquerie qui dénotait une résolution inébranlable, mettez cinq cent mille francs, et je suis votre homme ; sinon, il n'y a rien de fait.

— Cinq cent mille francs, mais c'est énorme, exclama Albine.

— Ah ! c'est à prendre ou à laisser.

— Tu as bien réfléchi, Ugène? fit encore la Routin. Tu sais à quoi tu t'exposes et tu ne sais pas quand tu toucheras la somme.

— Tais ton bec, toi. Les affaires, ce n'est pas ton affaire, je t'ai dit mon dernier mot. Que madame me dise si elle accepte.

— Eh bien ! j'accepte, fit Albine.

— Et quand toucherai-t-on ?

— Dix mille francs après-demain, cent mille sur le paquebot, et le reste à Rio.

— Non. Il faut vingt mille après-demain, cent mille sur le paquebot, et pour le reste nous attendrons. Plus, comme vous nous gardez avec vous, il nous faut un papier en règle.

(A suivre). Marc MARIO.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 98, LILLE